

69

Juillet 2018

Sommaire

- Conseil municipal des enfants
- Maladie de Lyme
- Participation citoyenne
- Travaux en Mairie
- Démolition rue du Commerce

→ Agenda et infos pratiques

Manifestations

JUILLET 2018

Samedi 14 : Commémoration à 11h00, stèle des Granges puis repas tiré du sac

SEPTEMBRE 2018

Vendredi 14 – Dimanche 16 : Fête de la Saint Maurice avec fête foraine

Samedi 15 :

13h30 : Boules, challenge de la Municipalité ouvert à tous

21h00 : Soirée music-hall organisée par les Vétérans du Foot

Dimanche 23 : Vide-grenier du Sou des Ecoles, ZA des Lavours



A partir de mi-juillet, le département entreprend la réfection de la bande de roulement depuis les Narix jusqu'au rond-point nord de Martignat

Conseil municipal des enfants

Cette première année du conseil municipal enfants est une réussite. La mairie représentée par Virginie PERTREUX, en coopération avec les maitresses de l'école élémentaire a pu mettre en place un Conseil Municipal des Enfants (CME) qui a répondu présent tout au long de cette année scolaire. Les enfants élus de chaque classe ont fait un travail remarquable.

Depuis leur élection, ils ont développé et budgétisé un projet concernant l'aménagement de la cour de l'école (porte-manteaux, tables et bancs, plantations...). Ils sont venus le présenter et l'argumenter en réunion de conseil.

Les enfants ont également participé aux cérémonies officielles organisées par la mairie, le 11 novembre, les vœux de la municipalité et le 8 mai.

Le 16 mai dernier, ils se sont rendus à une rencontre inter CME organisée par la ville d'Oyonnax. Cet échange regroupait les CME des communes d'Arbent, Bellignat, Béard Geovressiat, Martignat et Oyonnax. Ce rassemblement était sportif et citoyen. Il leur a permis d'échanger avec d'autres jeunes engagés dans les conseils municipaux enfants.

Le 26 mai, le CME de Bellignat les a conviés à la journée verte organisée afin de visiter le centre de traitement des eaux usées.

Cette première année a été enrichissante pour tous nos jeunes élus. Nous espérons qu'ils continueront à s'impliquer dans la vie communale et à développer de nouveaux projets.



Conseil municipal des enfants le 8 mai 2018

La maladie de Lyme

C'est d'avril à octobre que les tiques deviennent particulièrement nombreuses et actives en milieu naturel. Or, une simple piqûre de cet acarien peut transmettre la maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme) : 10 à 20% des tiques sont porteuses en métropole de la bactérie *Borellia burgdorferi*, à l'origine de la maladie. Les promeneurs, les VTTistes, les forestiers occasionnels ou de métier forment une population fortement exposée.

Cet article présente les mesures à respecter pour se protéger des tiques, la conduite à tenir en cas de piqûre, et les symptômes qui doivent vous alerter en cas de transmission de la maladie.

Les mesures à observer avant de se rendre en milieu naturel.

Quelques principes permettent de prévenir les piqûres de tiques.

- **Porter des vêtements longs**, couvrant les bras et les jambes, bas de pantalon fermés par un élastique ou rentrés dans les chaussettes ou port de guêtres.
- **Se protéger la tête** car la détection des tiques dans le cuir chevelu est difficile.

Les consignes à respecter après un séjour en milieu naturel.

Des gestes simples doivent être systématiquement effectués après une journée passée en milieu naturel.

- Lors du déshabillage, ne pas mélanger ses vêtements avec ceux de la famille.
- Procéder à une inspection corporelle minutieuse, y compris des aisselles, des plis de la peau, du cuir chevelu, du derrière des oreilles, du cou et des parties intimes.
- Lorsqu'une tique est repérée, la retirer sans attendre car plus le temps d'accrochage est long, plus le risque de transmission de la bactérie augmente. Pour l'extraire, s'aider d'un tire-tiques ou à défaut d'une pince à épiler sans appliquer aucun produit au préalable.
- Après retrait, détruire la tique sans l'écraser entre les doigts afin d'éviter le risque de contagion et désinfecter la zone avec un antiseptique local.
- Dans les semaines qui suivent la piqûre, **rester vigilant en surveillant pendant au moins 6 semaines la zone de piqûre.**

En cas de constatation d'une rougeur locale qui s'étend progressivement autour du point de piqûre ou d'apparition d'autres signes cliniques comme de la fièvre, un état de fatigue, des maux de tête, des douleurs articulaires ou musculaires..., consulter rapidement son médecin traitant en lui précisant son estimation de la période de la piqûre.

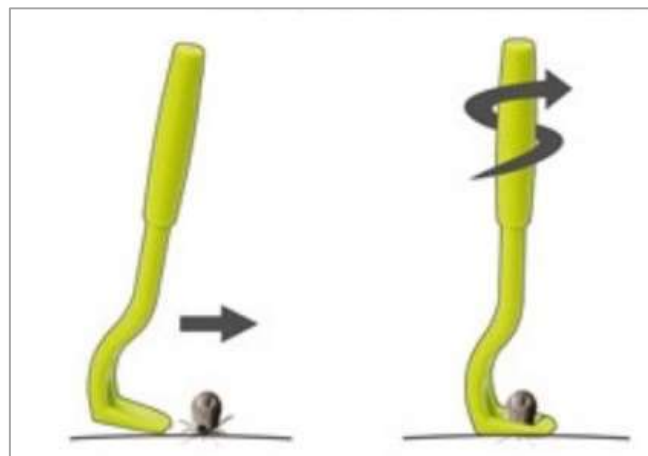
Comment se manifeste la maladie ?

Une piqûre de tique est indolore, de ce fait elle peut passer inaperçue. La maladie de Lyme comporte trois phases successives, associées à des manifestations cliniques variées pas toujours caractéristiques d'une piqûre de tique infectée.

- Au stade primaire et dans 85% des cas, **le seul signe caractéristique du début de la maladie est l'érythème migrant**. Il apparaît 1 à 6 semaines après la piqûre de la tique. Il s'agit d'une rougeur autour du point de piqûre, qui s'étend progressivement.



Tique repérée



Utilisation du tire-tique



Erythème migrant

L'érythème migrant finit généralement par disparaître spontanément. D'autres symptômes peuvent éventuellement apparaître (fièvre, fatigue, maux de tête...). La situation nécessite de consulter le médecin traitant pour un traitement médical approprié.

- Si la maladie n'a pas été diagnostiquée et traitée, **d'autres signes peuvent apparaître quelques semaines à quelques mois après le début de l'infection** : des érythèmes migrants multiples à d'autres endroits du corps, des manifestations neurologiques comme la paralysie faciale, des arthrites notamment au genou, plus rarement une atteinte cardiaque, oculaire ou un lymphocytome cutané bénin qui se caractérise par l'apparition d'une grosse boule rouge pouvant se situer à l'oreille, au mamelon ou au scrotum.
- Enfin, si la maladie n'a pas été décelée ou a été mal soignée, **des atteintes diverses apparaissent plusieurs mois ou années après le début de l'infection** comme des douleurs chroniques, des atteintes neurologiques, voire des névralgies, des atteintes articulaires chroniques, musculaires, osseuses, des troubles psychologiques et des signes de fatigue. L'une des manifestations caractéristiques à ce stade de la maladie est l'acrodermatite chronique atrophiante définie par une peau fine et desséchée qui laisse apparaître de nombreuses varicosités.

Le diagnostic et les traitements.

En l'absence d'érythème migrant ou passé inaperçu, le diagnostic clinique de la borréliose de Lyme n'est pas facile car les signes manquent de spécificité. Il repose principalement sur un faisceau d'arguments :

- Travail exposant au contact avec les tiques;
- Présence de symptômes cliniques compatibles avec la maladie;
- Résultats sérologiques indiquant la présence d'anticorps contre *Borrelia burgdorferi*.

Plusieurs antibiotiques sont efficaces dans le traitement de la maladie et leur choix ainsi que leur durée d'administration sont fonction du stade de la maladie. Néanmoins la phase tardive de celle-ci peut parfois laisser des séquelles malgré un traitement antibiotique prolongé.

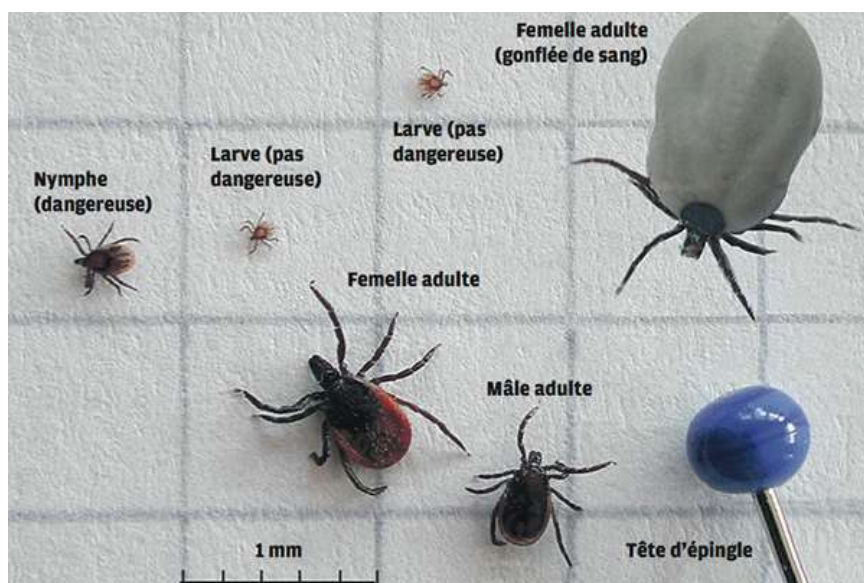
A savoir

Au stade d'érythème migrant, seul un traitement antibiotique s'impose. A ce stade, la sérologie est inutile au diagnostic. Au stade secondaire et tertiaire le diagnostic repose sur la présence de signes cliniques associés à un examen biologique.

Attention, avoir déjà contracté la maladie de Lyme n'immunise pas contre une nouvelle infection.



lymphocytome cutané bénin



Merci à l'ONF et à M. TROMBERT pour sa contribution à la rédaction de cet article.

Participation citoyenne

Lors de la réunion du 7 juin dernier, animée par le Commandant PAHON, il a été expliqué les objectifs de la démarche à tous les référents de Martignat :

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique.
- Accroître la réactivité et l'efficacité des forces de sécurité.
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.



Les personnes référentes, chargées de collecter les renseignements en relation directe avec la Gendarmerie, sont au nombre de 23, réparties sur toute la commune. Mais tout habitant peut aussi signaler un fait sans passer par un référent, en faisant tout simplement le « 17 ».

Afin de finaliser la démarche, un protocole sera signé entre le Maire, le Préfet et la Colonelle commandant la gendarmerie du département.

Travaux en Mairie

La réglementation en vigueur oblige les établissements recevant du public à une mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le chantier en cours de la Mairie confirme ainsi l'engagement pris par le Conseil Municipal de respecter l'agenda d'accessibilité pour tous les bâtiments communaux.

Les changements les plus importants porteront sur la mise en service d'un élévateur et l'accès à la Mairie qui sera modifié par l'extension du hall d'entrée sur la coursive existante.

La mise aux normes concernera également les sanitaires du rez-de-chaussée, les escaliers intérieurs et extérieurs ainsi que la banque d'accueil du secrétariat.

Le coût de ce chantier, d'un montant de 161 725 €, bénéficiera d'une subvention du département de 7 814 € à laquelle s'ajouteront celle de l'état fixée à 43 500 € ainsi que celle de la région qui s'élèvera à 10 150 €.

Ce chantier sera achevé cet été et permettra à tous les utilisateurs d'accéder aisément et en toute sécurité aux services de la Mairie ainsi qu'à son service postal.

Démolition rue du Commerce

La démolition de deux maisons d'habitation sises aux 84 et 86 rue du Commerce laisseront place dans quelques mois à un nouveau bâtiment.

Ce dernier abritera notamment l'accueil des enfants dans le cadre du centre de loisirs les mercredis et durant une partie des vacances scolaires.

Cette nouvelle structure avec une architecture moderne qui jouxtera l'école maternelle s'intégrera parfaitement au sein de ce quartier.

Le permis de construire est en cours d'instruction et les appels d'offres destinées aux entreprises seront lancés très prochainement. A n'en pas douter, cette nouvelle maison d'accueil qui permettra de recentrer certaines activités devrait donner satisfaction aux prochains utilisateurs.



14 JUILLET AUX GRANGES



Si le temps ne le permet pas, le repas et les activités seront annulés

Comme chaque année, une commémoration aura lieu à 11 h 00 à la Stèle Moreau au lieudit "Les Granges". Elle sera suivie d'un apéritif sur place servi par la municipalité.

Ce 14 Juillet, chapiteau et tables seront installés vers l'ancien chalet des chasseurs. Un feu sera préparé par les Pompiers pour faire griller côtelettes et saucisses... Il suffira pour ceux qui le désireront d'apporter leur repas formule "tiré du sac".

L'après-midi, suivant le temps et l'envie, promenade en forêt, pétanque, jeux de cartes, etc ...

FETE DE LA SAINT MAURICE



Samedi 15 septembre après-midi :

A partir de 13h30, au plateau sportif, initiation à la boule lyonnaise, ouverte à tous avec différents concours : points, tir et par équipe.

L'association des boulistes assurera la buvette et la vente de côtelettes, saucisses...

Samedi 15 septembre à 21 heures :

La compagnie de music-hall "l'Etaincel" s'est déjà produite à deux reprises à Martignat. Ses excellentes prestations avaient été à chaque fois saluées par le public présent. La troupe fête ses 20 ans sur scène et ses 50 000 spectateurs dans un spectacle où se mêlent rires, music-hall et paillettes.

C'est le spectacle qui a été choisi pour la Saint-Maurice par les Vétérans du Foot de Martignat, association retenue pour l'organisation.

Rendez-vous à 21 heures précises pour cet exceptionnel spectacle au Complexe du Lange.

La vente de galettes, cerdon, bière et champagne sera assurée à l'entracte.

Entrée tarif unique : 18 €, vente de billets en mairie.



VIDE-GRENIER DU SOU DES ECOLES



Dimanche 23 septembre

Le Sou des Ecoles organise son traditionnel vide-grenier à la ZA des Lavours. Venez nombreux et de bonne heure pour faire de bonnes affaires ...

Encombrants



- Enlevés devant le domicile le 1er mercredi du mois, de mars à novembre
- Tous les jours (sauf fériés) à la déchetterie communautaire de VEYZIAT. Tél. : 04-74-77-31-09

Ramassage des ordures ménagères



Chaque lundi et jeudi sauf jours fériés

Sortir vos bacs la veille au soir.

Nuisances sonores



Respecter les tranches horaires autorisées pour les activités bruyantes:
Semaine : 8h00-12h00 et 14h00-19h30
Samedi : 9h00-12h00 et 15h00-19h00
Dimanche et jours fériés: 10h00-12h00

Déchets verts



La benne à déchets verts située rue du chemin de fer est **ouverte en été** aux horaires suivants : **le mercredi de 16h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 12h00**

5 sites de Tri sélectif



- Rue des Peupliers.
- ZA des Lavours
- Evron
- Vers le cimetière
- Rue du Chemin de fer

Feux de broussailles



Par arrêté du Préfet de l'Ain, le **brûlage des déchets de taille ou de jardinage est interdit durant l'été**. Il n'est autorisé que du 15 septembre au 15 juin.

Horaires secrétariat de Mairie et Agence Postale Communale



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	/	10H00-12H00	/	10H00-12H00	/
Après-midi	13H30-17H00	13H30-17H00	13H30-17H00	13H30-17H00	13H30-17H00

Réservation, location de salles communales



La commune dispose de salles qu'elle prête gratuitement aux associations ou qu'elle loue à des particuliers habitants la commune ou à des sociétés dont le siège social est à Martignat pour des manifestations à caractère non lucratif.

Les personnes intéressées peuvent appeler pour connaître les disponibilités ou passer directement au secrétariat de mairie.

- Salle Est au complexe du Lange : 40 m² / 50 pers. maxi/ 200 € weekend avec vaisselle.
- Salle des fêtes : 140 m² / 100 pers. maxi/ 500 € weekend avec cuisine et vaisselle.

Médecin et Pharmacie de garde



Médecin de garde : Maison médicale vers les urgences de l'hôpital d'Oyonnax, appelez le 04.74.73.11.66
Pharmacie de garde : Appelez le 3237 (0,34 Euro/min) ou avec internet le www.3237.fr (gratuit)

Appels d'urgence

15	17	18	112
SAMU	Police Gendarmerie	Pompiers	Toutes urgences



Infos pratiques sur le site de la commune



www.martignat.com



martignat@wanadoo.fr

SUPPLEMENT

69